



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATS - PERSONNELS

Conseil : Upssitech

Date de scrutin : 14 octobre 2025

Collège : BIATSS

Nombre de sièges à pourvoir : 20

N° d'ordre	CANDIDATS	
1 Titulaire	NOM Prénom : Service :	
2 Suppléant	NOM Prénom : Service :	

Accusé de réception :

(à compléter par le déposant de liste et l'administration)

<u>Date, heure et signature du déposant de liste :</u>	<u>Date, heure et signature du récipiendaire :</u>

INFORMATIONS

1. Comment constituer une liste de candidats ?

- le nombre de candidates ne peut être inférieure au nombre de sièges à pourvoir ;
- les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
- Le nombre de candidats ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir jusqu'à un total de 2 candidats.

Conseil et collège	Sièges à pourvoir	Nombre de candidats sur la liste	
		minimum	maximum
SCAS Collège unique des personnels	1 titulaire + 1 suppléant	2	2

Conformément à l'article D719-21 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire :
"Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de la liste."

Documents à fournir, outre l'imprimé de dépôt de liste de candidats :

1. Les listes de candidats doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat.**
2. Les candidats présenteront leur carte professionnelle ou une pièce d'identité qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle.

Le délégué de liste : doit être candidat sur la liste.

Le déposant de liste : doit être personnel de l'établissement sans pour autant être candidat.